

Service Police Municipale
Réf agent : RH

OBJET : FERMETURE PROVISOIRE SUR LA PARTIE DÉSIGNÉE DU SQUARE JEAN MERMOZ POUR LA PRÉPARATION DE L'OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026 LE SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025 DE 17H00 A 19H00

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2
Vu l'arrêté municipal PER N°2023/18 du 4 Avril 2023 réglementant les conditions des square et aires de jeux,
Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public du square Jean Mermoz, sur la partie désignée, excepté pour le service d'organisation, le samedi 20 septembre 2025 de 17h00 à 19h00.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'accès au public du square Jean Mermoz sera interdit sur la partie désignée, excepté le personnel de l'organisation, le samedi 20 septembre 2025 de 17h00 à 19h00 afin de permettre la préparation de l'ouverture de la saison culturelle 2025-2026.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 8 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire



Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du... 16 juillet 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025.07.08 - Arr2024-69 AR

Publié le... 16 juillet 2025